

Madame Linda St-Michel, Monsieur Joseph Zayed

Depuis les années 80 jusqu'à ce jour, les mêmes préoccupations sont exprimées par la population de Blainville. Quand allez-vous l'écouter? Procéder aux vérifications en profondeur et indépendantes qui s'imposent pour sortir de cette spirale? Je vous demande de soutenir un référendum, d'approuver un moratoire et de commander des études indépendantes pour faire émerger la vérité.

La recherche du profit justifie-t-elle les moyens?

« Stablex accusée à son tour désinformation... Nous disons que la compagnie Stablex n'est pas aussi transparente que son porte-parole voudrait le faire croire... Nous continuons de demander :1) Que tout le dossier de Stablex soit rendu public à la population de Blainville et du Québec...2) Qu'une étude d'impact et des audiences publiques soient décrétées sur l'avenir de Stablex... Si le ministre de l'Environnement est dans l'incapacité de garantir la sécurité du site, la protection de l'environnement et de la santé publique, qu'il ordonne à Stablex la cessation de ses opérations. »

Pierre Pelletier, *La Presse*. Montréal, 1992

La population de Blainville a le droit de savoir ce qui se passe dans sa cour

Un référendum, un moyen efficace pour informer la population et impliquer les citoyens.

Des études indépendantes

Des décisions basées sur des allégations de Stablex et du ministère qui n'ont jamais été vérifiées par des études indépendantes. La Commission d'enquête sur les déchets dangereux dans son rapport de 1990 mentionne : « Rien ne permet de conclure à la lumière des résultats fournis [par Québec] à la commission que le stablex (un ciment sensément qui contient des déchets toxiques neutralisés) tel que déversé dans des cellules d'enfouissement constitue une matière inerte », ajoutent les commissaires.

Des études indépendantes doivent être faites pour mesurer l'impact des travaux de Stablex sur l'environnement, sur la santé des Blainvillois.

Assez, c'est assez

Un moratoire face à l'importation des déchets dangereux s'impose. Des démarches doivent être entreprises face au futur de ces terrains contaminés par ce stablex. **Nous devons d'ores et déjà penser à décontaminer ce site, arrêter d'importer ces déchets toxiques, reconsidérer nos façons de traiter nos déchets.**

« Penser globalement, agir localement. » Frank Feather

Ce n'est pas parce que, pendant 40 ans, Stablex a enfoui des déchets toxiques à Blainville qu'il a le droit de continuer impunément en doublant la quantité à ce jour.

Je crois qu'un moratoire s'impose. Assez, c'est assez !

Un maire, un homme droit qui avait à cœur le bien-être de ses concitoyens.

« Alors que toutes les études techniques étaient complétées pour ce site, totalisant le demi-million de dollars partagé entre Stablex et le ministère, le conseil municipal de Ville de Laval annonçait son opposition formelle à l'implantation d'une usine Stablex sur le site choisi.

Dans un mémoire remarquable [...], le maire de Laval, Lucien Paiement expliquait que sa ville s'était bâtie autour du concept de la qualité de vie [...] Et en conséquence, étant donné le peu de garantie technique sur le plan de la pollution et de la sécurité que donnaient la compagnie aussi bien que le ministère (les ingénieurs de la ville se déclaraient fort peu impressionnés notamment par les études de Stablex).

La Ville de Laval refusait formellement le centre de traitement des résidus industriels projeté, malgré les retombées économiques qu'on avait fait miroiter [...]. »

Tiré du livre : *Le paradis de la pollution* de Jean-Pierre Rogel, 1981, Page 36 -37.

Lucien Paiement n'a pas fondé Laval, il a donné un sens à sa fondation», a notamment déclaré Michel Fréchette, un ami et proche collaborateur qui fut à ses côtés lors de ses deux mandats à la mairie, de 1973 à 1981.

Droit, moralité et devoirs

Que penser des décisions de la ville de Blainville qui accueille Stablex au début 80 et qui, 43 ans plus tard, signe une **entente de principe** pour la vente de son terrain de 69,5 ha afin de permettre à Stablex de poursuivre ses activités pour encore 40 ans ? Une entente légale certes, mais nous mettons sa moralité en question. Que diront les futures générations de ce legs de la ville de Blainville ?

« NOS INSTANCES FONT-ELLES DE L'ÉCOBLANCHIMENT ?

À ce point-ci du débat, le problème ne gagne plus à être entraîné dans ses provignements méticuleux et granuleux. Il ne s'agit plus vraiment de savoir si ceci est inerte ou ceci est actif, inoffensif ou nocif.

La question qui se pose désormais ne procède plus de la technicité ou du détail matériel des enjeux soulevés. Ces questions de technicité ont été amplement traitées. Les camps se sont polarisés. Les formulations se sont articulées. Et les discours qui cherchaient à convaincre n'ont pas convaincu. Ce qui est en cause ici désormais, ce n'est plus tous ces tiraillements factuels.

Ce qui se dresse devant nous désormais, c'est la question plus fondamentale de la crédibilité de nos instances. Sont sur la touche les autorités municipales (notamment la mairie de Blainville), les autorités provinciales (notamment le ministère de l'Environnement et le BAPE), l'entreprise et les entreprises censées vérifier ce que fait l'entreprise, la santé publique. Ce sont ces instances qui sont en question maintenant. Elles le sont, sur le plan du fondement institutionnel et de la crédibilité sociale de leur discours.

Nous envisageons le fait que ce à quoi nous sommes confrontés ici, c'est une situation d'écoblanchiment (*greenwashing*) de notre problème, par les instances concernées. De bonne foi ou non, lesdites instances, municipales, provinciales, entrepreneuriales se concertent pour mettre en place un concert boucane. Le tout est un exercice de relations publiques qui, sous l'apparence de communications et de consultations, vise en fait à écoblanchir la situation de Blainville.

La question qu'il faut se poser aujourd'hui, c'est : nos autorités municipales, provinciales, entrepreneuriales sont-elles crédibles ? Disent-elles ouvertement la vérité à la population, sur une question aussi sensible ? Répondre oui à cette question pose son lot de difficultés. Je laisse donc à chacun le choix personnel de décider de quelle façon il faut trancher ce cuisant dilemme. Et surtout, il convient de se demander collectivement où s'arrête la communication explicite et où commence l'écoblanchiment, en matière de problèmes environnementaux régionaux et locaux? »

Albertine Colombe, 2023

Nicole Gravel, M. Sc. Inf.

Résidente de Blainville